

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 ; ; six mois 14 ; ;  
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 10 DÉCEMBRE 1868.

### Bulletin politique.

Nous donnons plus loin un récit détaillé des obsèques de M. Berryer et nous ne dirons ici qu'un seul mot sur ce sujet : Tous les partis comme toutes les classes de la société étaient représentés à cette triste cérémonie. Légitimistes, orléanistes, républicains, le descendant de l'antique noblesse comme l'humble fils du peuple, tous, confondus dans la même douleur, avaient voulu rendre ensemble un suprême et dernier hommage au grand homme que la France vient de perdre. Les barreaux étrangers nous avaient envoyés leurs membres les plus illustres. Seul, le monde officiel, le monde impérial s'était abstenu. Il n'a pas cru devoir déléguer un des siens pour prononcer un mot de regret ou d'admiration sur ce cercueil qui renfermait l'une de nos gloires contemporaines les plus belles et les plus pures. Il aurait dû se souvenir pourtant que si Berryer fit décréter la mise hors la loi du président de la République, il fut aussi l'éloquent défenseur d'un infortuné proscrit, du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Mais nous nous trompons : il y avait là quelqu'un qui tient au régime actuel par les liens les plus étroits : le prince de la Moskowa, le dernier survivant des fils du brave des braves, était présent. Il s'était souvenu, lui, et il était venu, mais il était venu seul, à titre privé, remplir un devoir tout filial.

Les hommes du pouvoir ont perdu là une belle occasion de montrer qu'ils avaient quelques sentiments de grandeur et de générosité, qu'ils étaient fiers de toutes nos gloires nationales et que leurs cœurs battaient à l'unisson de celui de la France !

J. REBOUX.

L'Union publie le texte de la dernière lettre adressée par M. Berryer à M. le comte de Chambord. Voici cette lettre :

O Monseigneur,  
 O mon roi, on me dit que je touche à ma dernière heure. Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin. Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour S. M. la Reine, pour notre chère France. Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de notre religion.  
 Adieu, sire, que Dieu vous protège et sauve la France !  
 Votre dévoué et fidèle sujet,  
 BERRYER.

18 novembre.

M. le comte de Chambord a adressé à Mme Arthur Berryer la lettre suivante que publient l'Union et la Gazette de France :

Froshdorf, le 30 novembre 1868.  
 J'apprends, madame, le malheur qui vient de nous frapper, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire combien je m'associe du fond de mon âme à votre affliction filiale.  
 La France perd dans la personne de M. Berryer un de ses plus nobles enfants, la cause du droit son plus éloquent défenseur, et moi un de mes plus fidèles amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a fait du temps de sa longue carrière la force, la gloire et l'honneur de sa vie ; la constance de son dévouement, la sincérité de

sa foi, la chaleur de son cœur, l'élevation de son caractère, la puissance de sa parole, l'ascendant de son génie. Je n'oublierai pas non plus les services qu'il a rendus à notre cher pays, à ma famille et à moi-même.

Soyez auprès de son petit-fils, mon filleul, l'interprète de ma douloureuse sympathie, et dites-lui de se montrer toujours digne du nom qu'il porte. Recevez l'assurance de mes sentiments bien sincères.

HENRY.

Les fabricants et commerçants de Mulhouse ont adressé à M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, la lettre suivante :

A Son Excellence M. le Ministre des Travaux Publics et du Commerce.

Monsieur le Ministre,

Dans l'enquête sur les admissions temporaires, les filateurs et tisseurs se sont plaints surtout de la concurrence des tissus suisses, lesquels pouvant s'établir à un prix de revient beaucoup au-dessous du nôtre et arriver sur le marché de Mulhouse sans plus de frais que les tissus des Vosges, exercent une influence désastreuse sur les cours de toute la production de notre pays.

Les diverses causes qui permettent d'établir en Suisse les filés et les tissus beaucoup meilleur marché que chez nous sont si universellement connues qu'à l'enquête on s'est borné à mentionner le fait, et le public a été singulièrement étonné que M. le rapporteur de la commission de l'enquête ait passé sous silence ce fait, le plus essentiel, dominant tous les autres dans cette grave question.

La différence dans le prix de revient provient surtout :

- 1° De la main-d'œuvre ;
- 2° De ce que les cours d'eau en Suisse remplacent la vapeur ;
- 3° De ce qu'en général toutes les charges de l'industrie y sont beaucoup inférieures aux nôtres. Quant aux transports, il suffit de mentionner que tandis que nous payons du Havre à Mulhouse la tonne de coton paye de Brême à Bâle... 68 35
- De Brême à Mulhouse, nous payons... 50
- Plus, de droits à l'entrée... 30
- Soit ensemble 80 fr. la tonne là où la Suisse ne paye que 44 fr. 20.

Malgré cette différence dans les transports, l'Alsace achète depuis quelque temps beaucoup de coton à Brême et à Hambourg. Grâce à la multiplicité et au bon marché des chemins de fer allemands, il y a maintenant à Brême trois steamers par semaine faisant le service régulier avec New-York ; il y a des steamers encore pour d'autres ports américains, et bientôt il y en aura un plus grand nombre ; aussi, malgré notre répugnance à transiter nos marchandises par l'Allemagne, nous y serons forcés.

Ce qui précède explique déjà pourquoi certains droits sont insuffisants, par exemple, pour ceux des numéros de filés (numéros 50 et au-dessus), où la main-d'œuvre et les frais généraux entrent dans le coût pour la plus large part.

Il résulte d'extraits de livres recueillis en dernier lieu en Suisse et en Alsace, qu'en Suisse la filature et le tissage déboursent l'un comme l'autre 25 pour cent de moins qu'en Alsace, pour main-d'œuvre et frais généraux. Autrement dit une filature de 50,000 broches, et un tissage de 1,000 métiers, qui perdraient en Alsace 400,000 fr., dans l'année, travailleraient encore en Suisse avec un petit profit. Nous garantissons l'exactitude de ces chiffres ; ils représentent sur des bases extraites des livres de plusieurs établissements.

Aussi avons-nous maintenant régulièrement sur notre marché des filés fins de la Suisse, malgré les droits dont ils sont frappés à l'entrée, ce qui explique pourquoi la filature de fin, en Alsace, est obligée d'abandonner peu à peu ces numéros. On comprend que dans de pareilles conditions, et les tissus à charge de réexportation pouvant être introduits sans droit aucun, le développement du tissage,

et par contre-coup de la filature se trouve arrêté chez nous, et qu'un grand nombre des établissements existants marchent fatalement vers la ruine.

En même temps et comme conséquence inévitable, nous voyons cette industrie se développer en Suisse, le tissage surtout ayant l'entrée libre sur le marché français et produisant avec un avantage dans la façon de 25 pour cent en même temps qu'il y a des filés dont la façon revient également à 25 pour cent meilleur marché qu'en France.

L'importance de ces chiffres ne peut échapper à personne ; ils résument les conditions dans lesquelles est placée l'une de nos plus intéressantes industries nationales, vis-à-vis d'une concurrence étrangère qui la menace dans son existence, tandis que l'ambition de tous les autres pays est de voir cette même industrie se développer le plus possible.

Si une pareille situation devait se prolonger, il ne serait que logique que le tisseur français demandât la libre introduction des filés à charge de réexportation, et que l'industrie de la confection demandât à son tour l'admission temporaire de tous les produits qui constituent sa matière première ; mais alors que deviendra l'industrie de la filature et du tissage en France ?

Le gouvernement peut-il vouloir sa ruine pour la seule satisfaction de favoriser l'indienne, de plus en plus abandonnée par les consommateurs de tous les pays.

L'impression de haute nouveauté, c'est-à-dire celle qui demande beaucoup de main-d'œuvre, a prospéré même avec la prohibition, et continue à prospérer d'autant plus qu'elle peut introduire les tissus étrangers moyennant le faible droit inscrit dans les traités.

La grande différence entre l'admission temporaire des tissus et celle des fers, c'est que le fer est une matière première presque brute, devant se transformer à l'infini au moyen d'une main-d'œuvre considérable acquise au pays, tandis que les tissus n'apportent en main-d'œuvre qu'une somme infiniment minime comparativement à celle laissée à la filature et au tissage des pays d'où ils sont introduits.

Quand on laissera périr l'industrie cotonnière en France au profit de l'étranger, ou (comme disent certains économistes) au profit du consommateur français, que deviendront les populations que cette industrie doit nourrir ? ces populations passeront-elles toutes à l'agriculture, et quand celle-ci n'aura plus que des producteurs, lui dira-t-on de faire de l'exportation et trouvera-t-on des ressources pour mettre l'agriculture à son tour à même de concourir avec les pays qui produisent les céréales meilleur marché que la France. La Hongrie, par exemple, où grâce à l'absence de l'industrie, les terres sont encore presque sans valeur et le bien-être de nos populations inconnu.

Plus nous allons au fond de cette question des admissions sans droit des tissus de coton, plus nous sommes effrayés des conséquences au point de vue de l'intérêt général du pays, et nous ne pouvons nous lasser d'insister auprès de Votre Excellence pour qu'elle daigne apporter enfin un changement de nature à tranquilliser les esprits.

Veillez, monsieur le ministre, recevoir l'expression de la haute considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

De Votre Excellence,  
 Les dévoués serviteurs.  
 Mulhouse, le 24 octobre 1868.

### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 9 décembre.

Il paraît qu'il y a eu dans le monde diplomatique un instant de panique ; on a craint que le gouvernement turc ne se mit sérieusement en colère et ne déclarât la guerre à la Grèce. Enfin nous l'avons échappé belle. Aujourd'hui on assure que tout est en voie d'arrangement : les puissances auraient décidé d'intervenir et de se placer entre la Grèce et la Turquie. Leurs flottes vont intercepter toute communication entre la Grèce et le Crète. Eh bien, c'est précisément cela qui nous semble mauvais : les puissances ne pour-

ront pas intervenir indéfiniment ; il viendra un moment où il faudra bien qu'elles laissent les Grecs et les Turcs vider leur querelle séculaire. Il eût peut-être mieux valu en finir tout de suite en circonscrivant le champ de la lutte. Si je parle ainsi c'est que je sais de bonne source que les Grecs ne renonceraient à aucune de leurs espérances.

Nous ne pouvons naturellement rien connaître de l'entretien confidentiel qui a eu lieu entre M. de Moustier et M. Olazaga ; on m'assure cependant que le projet de candidature du duc de Gênes est sérieux. Tant pis pour l'Espagne ! Reste à savoir si d'ici là une guerre civile n'aura pas modifié les destinées de ce pays. Heureusement que l'Espagne, placée à l'extrémité de l'Europe, n'exerce aucune influence sur la marche des affaires du vieux continent.

En dehors des procès de presse et des instructions commencées contre les personnes arrêtées le 3 décembre et quelques orateurs des réunions publiques, la politique intérieure n'offre qu'un aliment médiocre à la chronique. Le conseil d'Etat doit tenir aujourd'hui une réunion générale pour l'examen des budgets ; demain il y aura à Compiègne réunion des ministres en conseil. On dit toujours que la session s'ouvrira le 11 janvier.

Les journaux, en annonçant que M. Saint-René Taillandier va rouvrir son cours, ajoutent qu'il traitera cette année de Jean-Jacques Rousseau et son temps. Ce n'est pas par un simple caprice que le professeur a choisi le sujet ; nous pouvons supposer qu'il a voulu traiter aussi des questions qui se trouvent exposées avec force erreurs dans certaines réunions publiques. Les orateurs que nous avons entendu parler dans les réunions publiques, en dehors des économistes de profession, sont imbus de la lecture de Jean-Jacques Rousseau et de Proudhon. Les livres du premier sur le contrat social, sur l'éducation ; ceux du second, sur le travail, le capital et la propriété sont leurs Evangiles. Plus souvent préoccupés et frappés de la lettre que de l'esprit, nous en avons vu s'emparer de quelques aphorismes et en tirer des conséquences qui mèneraient à un bouleversement général. C'est ainsi que les sectaires s'emparent d'une parole de leurs prophètes et en font une loi divine. Je crois que si la France a conquis depuis longtemps la tolérance religieuse, ce n'est pas pour laisser se constituer des Eglises politiques, et nous protesterons toujours contre le culte qui voudra reconnaître dans J. J. Rousseau et Proudhon des prophètes inviolables et infaillibles.

La Société des gens de lettres ne pouvant se passer de président, se réunira dimanche en assemblée extraordinaire pour en nommer un. Les candidats sont MM. Paul de Musset, Frédéric Thomas et Jules Vallès dont un des titres est d'être enfermé à Sainte-Pélagie pour délit politique ; mais il n'a pas de chances sérieuses d'être élu.

Une sottise du Siècle : A Palerme, un médecin a fait l'opération de la transfusion du sang et le malade a été sauvé. Le Siècle scandalisé, dit que si ce remède est efficace, les riches ne mourront pas, parce qu'ils pourront acheter du sang. Je suis étonné qu'il n'ait pas ajouté que le riche ne doit pas vivre du sang du peuple.

C'est le monde interlope qui va inaugurer la saison d'hiver : on annonce plusieurs bals chez Mmes telles et telles dont la profession est de faire beaucoup de scandale. Cela est triste à dire, mais c'est la vérité : toutes ces femmes-là sont bêtes. Au moins Marion Delorme, Ninon de Lencos avaient autant d'esprit qu'elles avaient peu de vertu. Nos Laïs modernes n'ont ni l'un ni l'autre. Sans ses cheveux rouges, Cora Pearl serait déjà morte à l'hôpital.

CH. CAHOT.

Nous recevons d'un de nos abonnés de Paris la lettre suivante :

Paris, mercredi 9 décembre.

Monsieur le Rédacteur,  
 Celui qui s'efforce de recouvrer sa liberté et qui combat pour elle exerce un droit très légitime, nous disent les hommes

d'Etat. Ce droit vous l'avez compris, monsieur le Rédacteur, et c'est pourquoi vous avez rendu compte dans votre journal des assauts livrés au monopole de l'Université par quelques hommes généreux et amis de la liberté.

Mais il ne suffit pas de publier quelques phrases sonores ; après la parole, l'action. Ne ressemblons pas à cet athlète dont parle Démosthène qui, frappé dans un endroit et portait la main, frappé dans un autre l'y portait encore, et toujours occupé des coups qu'il venait de recevoir, ne savait ni frapper ni se préserver. Que ne publiez-vous en faveur de l'enseignement supérieur des listes qui seraient, j'en ai la ferme conviction, immédiatement couvertes de signatures ?

A Paris, déjà s'est organisé un comité présidé par un sénateur et dont M. Chesnelong fait partie. En Bretagne, des hommes de toutes les conditions ont répondu à l'appel qui leur a été fait. A Mâcon enfin, prenant l'initiative d'une manifestation provinciale, M. Charles Jacquier a publié une pétition locale (et par laquelle j'entends une pétition exprimant les vœux du département). C'est qu'ils ont compris, à Mâcon, qu'il ne fallait pas éternellement se laisser remorquer par Paris.

Voilà, monsieur le Rédacteur, quelques renseignements qui, je l'espère, ne vous seront pas inutiles.

Recevez, monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

Un de vos abonnés.  
 Comme nous l'avons déjà dit, des pétitions ne tarderont pas à être mises en circulation à Roubaix et à Tourcoing et nous sommes certains qu'elles recevront de nos concitoyens l'accueil le plus sympathique.

### Obsèques de M. Berryer

Lundi, plus de trois mille personnes de tous rangs et de toutes conditions ont assisté aux obsèques de M. Berryer, dans le petit village d'Augerville. On peut assurer que pas un de ceux qui se trouvaient là n'oubliera ces funérailles à la fois si modestes et si grandes. Ce qui en faisait le caractère, ce n'était pas la pompe extérieure : il n'y en avait pas ! C'était l'unanimité des sentiments de regrets et d'admiration que la mort de M. Berryer a provoqués dans tous les cœurs ; c'est par là que les funérailles de M. Berryer ont été dignes de lui, de la profession qu'il a tant glorifiée et de la France dont il était un des plus illustres enfants.

On sait déjà que tous les barreaux de province avaient décidé d'envoyer des députations pour les représenter à la cérémonie funèbre. Le conseil de l'Ordre des avocats de Paris avait manifesté le désir de voir tout le barreau se ranger autour de lui et l'accompagner dans cette occasion. La plus grande partie de l'assistance se composait donc d'avocats accourus non-seulement de Paris, mais de tous les points de la France et même de l'étranger, car les avocats de Bruxelles et de Gand, et le barreau anglais avaient envoyé des délégués, s'unissant ainsi au deuil de leurs confrères de France.

Mais, dans la foule, mêlés et confondus parmi les avocats, on pouvait apercevoir des hommes appartenant à toutes les classes de la société. Des villageois étaient venus de plus de dix lieues à la ronde. De tous les points de la France étaient arrivés les principaux amis politiques de M. Berryer, les anciens représentants de la droite dans les assemblées constituante et législative, les collègues de M. Berryer dans le Corps législatif actuel, MM. Ancel, Buffet, de Janzé, Javal, Guéroult, Jules Simon, Pelletan, Picard ; les amis particuliers, parmi lesquels un grand nombre de savants et d'artistes ; une foule de prêtres du diocèse de Paris et d'Orléans, entr'autres M. le curé de Saint-Roch et ses vicaires ; les clients de l'illustre avocat. On a beaucoup remarqué la présence de M. le prince de la Moskowa, le dernier survivant des fils du maréchal Ney, défendu en 1815 par M. Berryer père et fils.

Toute cette assistance avait été transportée à Augerville par des trains spéciaux de la Compagnie de Lyon, qui ne contenaient pas moins de vingt-cinq à